

Commerce illicite des produits du tabac : les faits essentiels

Le commerce illicite des produits du tabac porte atteinte aux efforts visant à réduire le tabagisme et à sauver des vies, et il engendre pour les gouvernements des pertes de recettes fiscales de l'ordre de milliards de dollars. On estime que l'éradication du commerce illicite du tabac à l'échelle mondiale pourrait entraîner une hausse immédiate des recettes fiscales d'au moins 31 milliards de dollars américains et de sauver, à l'horizon 2030, plus de 160 000 vies par an.¹

La lutte anti-tabac n'est pas la cause principale du commerce illicite du tabac. Ce commerce illicite augmente généralement lorsque l'application des lois et les poursuites pénales sont laxistes, les sanctions contre les crimes de contrebande sont faibles, et que la corruption affecte un pays. Les autres facteurs entrant en jeu incluent la facilité et le coût du commerce illicite, l'existence de réseaux de criminalité organisée, les mesures gouvernementales concernant le commerce illicite des produits du tabac, et la tolérance générale vis-à-vis du commerce illicite dans un pays.²

Ajoutant aux problèmes de santé publique et de gouvernance liés au commerce illicite des produits du tabac, les fabricants de tabac ont souvent tendance à exagérer la nature du commerce illicite afin d'effrayer les décideurs politiques et de les dissuader de prendre des mesures de prévention contre le tabagisme fondées sur des données scientifiques. L'industrie du tabac grossit l'impact de la lutte anti-tabac sur le commerce illicite car dire la vérité desservirait ses intérêts.

Les mesures de lutte anti-tabac rigoureuses réduisent le tabagisme même quand il y a commerce illicite.

Du point de vue historique, l'industrie du tabac a tiré profit de la contrebande de cigarettes et y a même participé directement.^{3,4} Un rapport publié par une commission parlementaire britannique a montré qu'en 2011, les grands fabricants de tabac avaient surapprovisionné certains marchés européens avec des volumes de produits supérieurs à ceux pouvant être supportés par le marché légal. Le rapport est arrivé à la conclusion selon laquelle les fabricants fermaient délibérément les yeux sur le retour de ces produits au Royaume-Uni par contrebande.⁵ Des documents internes de British American Tobacco (BAT) ont révélé que le commerce illicite profitait au fabricant et faisait partie intégrante de ses activités en République populaire de Chine depuis vingt ans.⁶ L'implication de BAT dans la contrebande de cigarettes en Afrique et au Liban a également été documentée.^{7,8} Plus récemment, en Afrique du Sud, il a été estimé que les fabricants de cigarettes inondaient le marché à hauteur de 12 milliards de cigarettes par an.⁹

L'expérience prouve que le commerce illicite peut être contrôlé par une administration fiscale rigoureuse (par exemple, l'utilisation de timbres fiscaux visibles, de numéros de série, etc.), par l'application de la loi et des contrôles douaniers (par exemple, grâce au renforcement de l'inspection des entreprises, à l'amélioration des systèmes de traçabilité et à une bonne gouvernance), et par des sanctions plus strictes en cas d'infraction.¹⁰ Les recettes générées par les augmentations de taxes sur le tabac peuvent financer ces activités.

Le Protocole d'élimination du commerce illicite des produits du tabac (PCI)¹¹ a été

adopté par les Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) en novembre 2012. Le PCI appelle à des contrôles de la chaîne d'approvisionnement relativement à l'octroi des licences, au suivi et à la traçabilité, et à la tenue de registres ; à la réglementation des ventes des produits du tabac sur Internet, par téléphone et dans les zones franches ; à la responsabilité pénale et à la coopération internationale. Le PCI complète et élargit les obligations des Parties en vertu de l'article 15 de la CCLAT. Il y a au moins 62 Parties au PCI, qui est entré en vigueur le 25 septembre 2018.

En vertu des dispositions de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS et du Préambule du Protocole d'élimination du commerce illicite des produits du tabac, les pays veillent à garantir la plus grande transparence possible en ce qui concerne toute interaction ils peuvent avoir avec l'industrie du tabac. Compte tenu des preuves démontrant que l'industrie du tabac a promu la contrebande de cigarettes dans le cadre de ses activités commerciales, **les gouvernements devraient interdire à l'industrie du tabac de prendre part** à l'élaboration ou à l'application de politiques ou de stratégies visant à lutter contre le commerce illicite.

Pour en savoir plus sur les systèmes de suivi visant à contrôler le commerce illicite des produits du tabac, voir: ***Track and Trace Systems to Address the Illicit Trade of Tobacco Products: Best Practices & Country Experiences.***

RÉFÉRENCES

1. Joossens L, Merriman D, Ross H, Raw M. How eliminating the global illicit cigarette trade would increase tax revenue and save lives. Paris: International Union Against Tuberculosis and Lung Disease; 2009.
2. Joossens L, Raw M. From cigarette smuggling to illicit tobacco trade. *Tobacco Control* 2012; 21:230-4.
3. National Research Council and Institute of Medicine. Understanding the U.S. illicit tobacco market: characteristics, policy context, and lessons from international experiences. Committee on the Illicit Tobacco Market: Collection and Analysis of the International Experience. Reuter P, Majmundar M, editors. Committee on Law and Justice, Division of Behavioral and Social Sciences and Education and Board on Population Health and Public Health Practice, Institute of Medicine. Washington, DC: National Academies Press; 2015.
4. Gilmore A, McKee M. Moving east: how the transnational tobacco industry gained entry to the emerging markets of the former Soviet Union—part 1: establishing cigarette imports. *Tob Control*. 2004;13(2):143-50.
5. Public Accounts Committee. Twenty-Third report: HM Revenue and Customs- Progress in tackling tobacco smuggling. 2013 Oct.
6. Lee K, Collin J. "Key to the future": British American Tobacco and cigarette smuggling in China. *PLoS Med*. 2006;3:e228.
7. LeGresley E, Lee K, Muggli ME, Patel P, Collin J, Hurt RD. British American Tobacco and the "insidious impact of illicit trade" in cigarettes across Africa. *Tob Control*. 2008;17:339-46.
8. Nakkash R, Lee K. Smuggling as the "key to a combined market": British American Tobacco in Lebanon. *Tob Control*. 2008;17:324-31.
9. Cohen T. SARS pencils in an extra R10bn in tobacco excise revenue after clamping down on illicit industry. *The Daily Maverick*, 1 May 2019. Available at <https://www.dailymaverick.co.za/article/2019-05-01-sars-pencils-in-an-extra-r10bn-in-tobacco-excise-revenue-after-clamping-down-on-illicit-industry/>.
10. U.S. National Cancer Institute and World Health Organization. The Economics of Tobacco and Tobacco Control. National Cancer Institute Tobacco Control Monograph 21. NIH Publication No. 16-CA-8029A. Bethesda, MD: U.D. Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, National Cancer Institute; and Geneva, CH: World Health Organization; 2016.
11. World Health Organization. The Protocol to Eliminate Illicit Trade in Tobacco Products: an overview. January 2015.